

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

Présidente : PEIRO Marielle

Conseillers présents : ALASSET Jean-Luc, PELISSIER Sébastien, VIDONI Joëlle, VISENTIN Franck.

Conseillers absents : , BELINGUIER Hervé, MERELO Géraldine, TERRIER Véronique.

Le Conseil Municipal a été convoqué le 4 avril 2024.

La séance est ouverte à 18h40.

PELISSIER Sébastien est désigné secrétaire de séance.

Madame la Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le rajout du point suivant :

- Redevance d'occupation du domaine public pour un camion Food Truck « SMASH d'AQUI »

Madame la Maire procède au vote :

POUR à l'unanimité.

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 30 janvier 2024 et du 5 février 2024.

Les conseillers municipaux ont reçu le procès-verbal et ont pu en prendre connaissance.

Madame la Maire demande aux élus s'ils ont des observations particulières.

Aucune remarque n'est apportée.

Madame la Maire procède au vote :

POUR à l'unanimité.

2. Décisions prises par la Maire dans le cadre de ses délégations.

Fête Locale :

- Facture EDF (Conso compteur provisoire festivité) 323.07 €

Cérémonie 11/11 :

- Epicerie St Michel (pizza et quiches) 51.00 €
- Fleuriste L'Orchidée (Gerbe)..... 60.00 €

Noel 2023 Ecole :

- Epicerie St Michel de L. (Gouter pour RPI) 385.00 €
- Spectacles Ecole Lagarde (2 classes) Noel (PEDT) 200.00 €

GAMM VERT :

- Produits divers (insecticides...) 70.80 €

Librairie DETOURS :

- Matériel pédagogique (classe PS/MS) 117.33 €

Mr BRICOLAGE :

- Divers (Grillage, attaches et Barre rideau pour Salle des fêtes) 125.70 €
- Divers (Equerre, attache cadenas pour cuisine SdF) 44.30 €

NEROCAN :

- Vidange Toiletttes Ecole 207.60 €

BRICOMARCHE :

- Divers (attaches zinc, ...) 66.20 €

HYPER U :

- Bouteilles de Gaz pour cuisine SdF (1) 41.30 €
- Bouteilles de Gaz pour concert de Noel à l'église (3) 123.90 €

CEREMONIE DES VŒUX :

- Hyper U (Divers Apéritifs) 250.03 €

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

- Epicerie St Michel de L. (pizza quiche et charcuterie) 185.00 €

SUD Paysage :

- Interventions (nettoyage des rues de Oct, Nov et Dec.) 2 256.00 €

DESAUTEL :

- Vérification alarme incendie (Salle des Fêtes) 540.85 €

Association Insertion 'AILES' :

- Remplacement personnel (arrêt maladie pour opération) 1 391.44 €

FIOUL :

- Ecole et Mairie (2 739.24 +1 569.96) 4 309.20 €

3. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2023-Budget Principal (Délibération n° 06-2024)

Madame la Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Résultats budgétaires de l'exercice

20500 - LAGARDE -	Exercice 2023		
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	407 504,02	634 670,82	1 042 174,84
Titres de recette émis (b)	95 628,35	394 914,13	490 542,48
Réductions de titres (c)	2 493,00		2 493,00
Recettes nettes (d = b - c)	93 135,35	394 914,13	488 049,48
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	407 504,02	634 670,82	1 042 174,84
Mandats émis (f)	37 558,22	321 018,53	358 576,75
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	37 558,22	321 018,53	358 576,75
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	55 577,13	73 895,60	129 472,73
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

20500 - LAGARDE -	Exercice 2023				
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT , 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT , EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	7 495,98		55 577,13		63 073,11
Fonctionnement	328 974,84	69 504,02	73 895,60		333 366,42
TOTAL I	336 470,82	69 504,02	129 472,73		396 439,53
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	336 470,82	69 504,02	129 472,73		396 439,53

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

DECIDE

➔ **D'APPROUVER** le compte de gestion de la commune du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

part sur la tenue des comptes.

➔ **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer le Compte de Gestion 2023 du Budget Principal.

4. Objet : Approbation du Compte Administratif 2023 – Budget Principal

Madame la Maire ne pouvant pas participer à ce vote, le quorum n'est plus atteint, par conséquent, ce point sera reporté à une autre séance.

5. Objet : Affectation des Résultats de l'exercice 2023 – Budget Principal (Délibération n° 07-2024)

Vu la délibération n° 06-2024 du 11 avril 2024 constatant la conformité du compte de gestion 2023 émis par le Trésor Public avec le compte administratif 2023 de la commune,

Considérant le solde excédentaire cumulé de **259 470.82 €** de l'exercice 2022, reporté à la section de **fonctionnement** du budget communal.

Considérant le solde excédentaire cumulé de **7 495.98 €**, de l'exercice 2022, reporté à la section d'**investissement** du budget communal.

Madame la Maire, propose l'affectation des résultats de l'exercice 2023 suivante :

Reports	
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	7 495,98
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	259 470,82

Soldes d'exécution	
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	55 577,13
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	73 895,60

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	100 000,00

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	233 366,42

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

DECIDE

➔ **D'AFECTER** l'excédent de fonctionnement 2023 de **333 366.42 €** au budget primitif 2024 comme suit :

Ligne R1068 : **100 000.00 €**

Ligne R002 : **233 366.42 €**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

6. Objet : Subventions Associations

(Délibération n° 08-2024)

Suite à la réception des différents dossiers de demandes de subventions, Madame la Maire propose au conseil municipal l'attribution de subventions aux associations proposées ci-dessous, il y a lieu de délibérer pour fixer le montant des subventions attribuées à ces associations pour l'année 2024, selon le détail ci-dessous :

ASSOCIATION	Montant subvention
Les Boulistes Lagardais	300 €
Association des Parents d'Elèves (APE)	200 €
Autan des Villages	100 €
Comité d'Animation Lagardais (CAL)	3200 €
Carillons en Pays d'Oc	50 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA)	60 €
Totaux	3910 €

Oùï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ :

DECIDE

- **D'ACCORDER** les subventions aux associations selon le détail ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer toutes pièces nécessaires,
- **PRECISE QUE** la dépense en résultant, d'un montant de 3 910 €, au titre de l'exercice 2024 sera imputé au chapitre 65, article 65748.

7. Objet : Vote des taux TFPB, TFNB et THRS pour 2024

(Délibération n° 09-2024)

Madame la Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

En conséquence, Madame la Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir en 2024 comme suit les taux au niveau de ceux de 2023 :

TAXES	Taux 2023 (rappel)	Taux 2024
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	37,85 %	37,85 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	142,42 %	142,42 %
Taxe d'Habitation Résidences Secondaires (THRS)	14.64 %	14,64 %

Oùï l'exposé de Madame la Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ,

DECIDE

- **DE VOTER** les taux proposer ci-dessous :
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 37,85 %
 - Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties : 142,42 %
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 14,64%
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer l'état « 1259 COM » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

8. Objet : Approbation du Budget Primitif 2024 – Budget Principal (Délibération n° 10-2024)

Madame la Maire présente le Budget Primitif 2024 de la commune qui s'établit ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	190 000,00	0,00	222 000,00	0,00	222 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	170 000,00	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00
014	Atténuations de produits	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	60 000,00	0,00	110 000,00	0,00	110 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		445 000,00	0,00	537 000,00	0,00	537 000,00
66	Charges financières	8 000,00	0,00	8 000,11	0,00	8 000,11
67	Charges spécifiques (3)	28 670,82	0,00	560,00	0,00	560,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		481 670,82	0,00	545 560,11	0,00	545 560,11
023	Virement à la section d'investissement (4)	151 397,00		43 173,89	0,00	43 173,89
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 603,00		1 603,00	0,00	1 603,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		153 000,00		44 776,89	0,00	44 776,89
TOTAL		634 670,82	0,00	590 337,00	0,00	590 337,00
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						590 337,00

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	198,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	50 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	45 000,00	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00
731	Fiscalité locale	165 000,00	0,00	175 000,00	0,00	175 000,00
74	Dotations et participations (3)	104 800,00	0,00	97 000,00	0,00	97 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
Total des recettes de gestion courante		374 998,00	0,00	357 000,00	0,00	357 000,00
76	Produits financiers	2,00	0,00	0,58	0,00	0,58
77	Produits spécifiques (3)	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		375 200,00	0,00	357 000,58	0,00	357 000,58
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		375 200,00	0,00	357 000,58	0,00	357 000,58
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						233 336,42
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						590 337,00

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	36 000,00	0,00	27 000,00	0,00	27 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	353 504,02	0,00	472 000,00	0,00	472 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		389 504,02	0,00	499 000,00	0,00	499 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	18 000,00	0,00	18 500,00	0,00	18 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		18 000,00	0,00	18 500,00	0,00	18 500,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		407 504,02	0,00	517 500,00	0,00	517 500,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	407 504,02	0,00	517 500,00	0,00	517 500,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00
--	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					517 500,00
---	--	--	--	--	-------------------

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	72 504,02	0,00	216 650,00	0,00	216 650,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	90 000,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		162 504,02	0,00	306 650,00	0,00	306 650,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	15 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	69 504,02	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		84 504,02	0,00	103 000,00	0,00	103 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		247 008,04	0,00	409 650,00	0,00	409 650,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	151 397,00		43 173,89	0,00	43 173,89
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 603,00		1 603,00	0,00	1 603,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		153 000,00		44 776,89	0,00	44 776,89

TOTAL		400 008,04	0,00	454 426,89	0,00	454 426,89
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTIcipe					63 073,11	
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					517 500,00	

Madame la Maire informe le conseil municipal que, puisque les emprunts du SDEHG ne font plus l'objet de mouvements, il est nécessaire de mettre à jour notre état des emprunts afin qu'il corresponde à celui de la Trésorerie. Pour ce faire, il convient de régulariser la situation par des opérations non budgétaires comme suit :

- Débit compte **168751** et crédit sur le compte **1068** de **37913.44€**
- Débit compte **168758** et crédit sur le compte **1068** de **894.23**

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **avec 4 voix POUR et 1 ABSTENTION** (VIDONI Joëlle)

DECIDE

➔ **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2024 de la commune.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

9. Objet : « Mission Architecte pour l'accessibilité de la mairie » (Délibération n° 11-2024)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code des marchés publics,

VU, [La loi n° 2020-1525](#) d'accélération et de simplification de l'action publique du 7 décembre 2020 qui a relevé jusqu'au 31 décembre 2022 le seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux à 100 000 € HT,

VU, L'article 6 du décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 qui a prolongé cette dispense jusqu'au 31 décembre 2024,

VU l'avis de la commission communale des travaux,

CONSIDERANT, la nécessité et l'urgence de procéder à la mise en accessibilité de la mairie de Lagarde,

CONSIDERANT, l'estimation du marché, par un architecte, inférieure à 50 000 € HT.

Madame la Maire informe que la commission communale de travaux a reçu des architectes pour étudier toutes les possibilités d'accès à la mairie.

Il en est ressorti que la meilleure solution était de proposer une rampe extérieure sur fondations filantes sous murs maçonnés et planchers hourdis.

Un percement dans le mur existant (coté terrain de pétanque dans la contre-allée de la rue de la Mairie) sera effectué pour le passage de la rampe. Il sera fermé par une porte en fer forgé.

Un garde-corps en métal thermolaqué sécurisera l'ensemble de l'ouvrage.

Madame la Maire a consulté le cabinet d'architecte DEMORY de Villefranche de Lauragais pour estimation du montant de travaux tout corps d'état.

La mission de l'architecte consistera à :

- Faire le relevé détaillé de la mairie,
- Faire l'étude de faisabilité,
- Demander une étude de sol et de béton,
- Consulter les services de la DDT (de la Préfecture) pour l'accessibilité et contrôle du projet,
- Etablir la demande de Permis de construire travaux auprès du service instructeur des Terres du Lauragais,
- Suivi et Réception du chantier.

Le montant du projet à finaliser est à ce jour de 54 240,00 € TTC (45 200 € HT)

Comprenant la mission complète de l'architecte pour un montant de 10 080 € TTC (8 400 € HT)

Ce montant du marché étant en dessous du seuil maximal du marché négocié sans publicité ni mise en concurrence (100 000 € HT),

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à accepter ce marché dispensé de publicité, pour les travaux d'accessibilité à la mairie avec le cabinet d'architecte DEMORY de Villefranche de Lauragais.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

DECIDE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

- D'AUTORISER Madame la Maire à signer le marché de mission complète pour les travaux d'accessibilité à la mairie avec le cabinet d'architecte DEMORY de Villefranche de Lauragais d'un montant de 10 080 € TTC (8 400 € HT).
- D'AUTORISER Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à la finalisation de ce dossier.
- DE CHARGER Madame la Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- D'IMPUTER ces frais d'INVESTISSEMENT à l'opération 121, chapitre 20, article 2031 du budget primitif 2024.

10. Objet : Redevance d'occupation du domaine public pour un camion Food truck « SMASH d'AQUI ».

(Délibération n° 12-2024)

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2122-1 à L.2122-3 et L.2125-1 à L.2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L.113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire,

Considérant que ses actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire,

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance,

Considérant la demande de Madame Vanessa TRINQUIER et Monsieur Cyril MARTY, Gérants de la Société « SMASH d'AQUI » exerçant l'activité de restauration rapide en Food truck, sur place et à emporter, avec vente de boissons non alcoolisées et alcoolisées (taux inférieur ou égal à 18) d'occuper le domaine public 2 vendredis par mois de 18h00 à 22h00 à partir du 12 avril 2024 à côté du coffret festivité rue du 19 mars 1962.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'UNANIMITE :

DECIDE

- **De fixer** la redevance d'occupation du domaine public à 100 € pour l'année 2024 à partir du 12 avril 2024,
- **De réviser** annuellement cette redevance,
- **De mettre** en place une convention d'occupation du domaine public entre la mairie de Lagarde et Madame Vanessa TRINQUIER et Monsieur Cyril MARTY annexée à la présente délibération,
- **D'autoriser** Madame la Maire à signer tous documents nécessaires à la finalisation de cette affaire, et notamment la convention.

Questions diverses : Néant

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 19h42.

Fait à Lagarde, le 19 avril 2024

Marielle PEIRO,
Présidente

Sébastien PELISSIER,
Secrétaire de séance